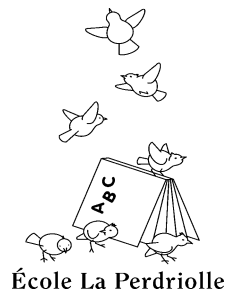




## Un monde qui nous inspire, À toi de le découvrir.



École La Perdriolle



Les **Olympiades** sont prévues le vendredi 4 juin. Cependant, si la météo annonce de la pluie, cette journée-là, nous **devancerons** cette activité au jeudi 3 juin. Les élèves doivent se présenter à l'école en tenue sportive avec leurs souliers de course, un chapeau et une bouteille d'eau. De la crème solaire est aussi fortement recommandée.



Avec la fin de l'année, plusieurs activités sont prévues à l'école : spectacle, rassemblement, fête des finissants, kermesse. Consultez le calendrier de juin, ici-bas, pour connaître les dates de ces activités.



Voici les étoiles de la politesse du mois de mai pour  
***Je me déplace silencieusement dans l'école***

Zachary Provencher 01, Emma Dumoulin 02, Brendan Landreville 101, Emma Zavadell 102, Camille Gagnon 201, Alexane Migneault 202, Samantha James 301, Mathilde Beaudoin 302, Kyle Polewczuk 401, Sabrina Polewczuk 402, Jade Pilon 501, Christelle Guimont 502, Cynthia Prévost 601, Daniel Désy 901.

**BRAVO À TOUS CES ÉLÈVES**



Notre bibliothèque fermera le 9 juin. Tous les élèves doivent rapporter les livres empruntés avant le 8 juin. Nous comptons sur votre collaboration pour le rappeler à votre enfant.

Cet été encore, nos jeunes auront la chance de s'inscrire au **Club de lecture** de la bibliothèque municipale. Tout en les divertissant, ce programme leur inculque de bonnes habitudes de lecture et leur permet de maintenir les acquis scolaires durant la saison estivale.

Encouragez vos enfants à s'inscrire à cette activité à compter du **lundi 21 juin jusqu'au 31 juillet 2010** à la bibliothèque de L'Île-Perrot.

À la clôture du concours, le **mercredi 11 août à 19 h**, les lecteurs seront invités à une fête et de magnifiques prix seront tirés.



Pour ceux et celles qui aiment prendre de l'avance, les listes de matériel scolaire à acheter pour la rentrée ont été déposées sur le site de l'école. Une copie en format papier vous sera aussi remise à la fin de l'année.



**Une date à mettre à votre agenda de la rentrée :**

L'Assemblée générale de parents aura lieu  
le mercredi 8 septembre à 19h30.

Avec ce communiqué, vous trouverez un document expliquant le rôle des parents dans les différents comités.

# JUIN 2010



31 mai <b>Cours de natation en maternelle et 1<sup>e</sup> année</b>	1 Écomuseum pour les élèves de 6 <sup>e</sup> année <b>Cours de natation mat. et 1<sup>e</sup> année</b> <b>Dîner pizza</b>	2 Boîte à lunch écologique 	3	4 OLYMPIADES
7 <b>Cours de natation mat. et 1<sup>e</sup> année</b>	8 <b>Cours de natation mat. et 1<sup>e</sup> année</b>	9 Boîte à lunch écologique  <b>Atelier d'art en maternelle</b>	10 <b>Atelier d'art en maternelle</b>	11 Journée pédagogique
14 <b>Spectacle de musique par les élèves</b>	15 <b>Rassemblement</b>	16 Boîte à lunch écologique  <b>CLASSE-NATURE</b>	17 <b>Cours de natation mat. et 1<sup>e</sup> année</b> <b>POUR LES ÉLÈVES</b>	18 <b>DE 4<sup>e</sup> ANNÉE</b>
21 <b>Sortie à la Pointe-du-moulin pour les élèves de 2<sup>e</sup> année</b> <b>Ottawa pour les élèves de 6<sup>e</sup> année</b>	22 <b>Cours de natation mat. et 1<sup>e</sup> année</b> <b>Fête des finissants</b>	23 <b>Kermesse en avant-midi</b> <b>Spectacle de magie e après-midi</b>	24 <b>BONNES VACANCES !</b> 	25

Visitez notre site Web: [www.cstois-lacs.qc.ca/eper](http://www.cstois-lacs.qc.ca/eper)  
Cliquez aussi sur l'onglet Service de garde pour visiter leur site.



Capsule santé jeunesse  
Juin 2010

## Maladie de Lyme

La maladie de Lyme est causée par une bactérie appelée *Borrelia burgdorferi*. Cette bactérie est transportée par certaines tiques qui la transmettent ensuite à un hôte par morsure.



Les tiques vivent habituellement dans les zones boisées et les prairies du Canada, des États-Unis, de l'Europe et de l'Asie. Elles transmettent la maladie en se nourrissant du sang de l'hôte.



Dans la plupart des cas, le premier symptôme de la maladie de Lyme est une éruption cutanée ayant l'apparence d'une cible près de l'endroit de la morsure de la tique. L'éruption cutanée apparaît habituellement de 7 à 10 jours suivant la morsure, mais cette période peut varier de 3 à 30 jours. Les personnes infectées peuvent également présenter des symptômes s'apparentant à ceux de la grippe.

### **Pour se protéger contre la maladie de Lyme :**

Porter des vêtements pâles qui couvrent la peau : chemises à manches longues bien ajustées aux poignets et un pantalon long entré dans les bas ou les bottes.



Se servir d'insecticides à base de DEET. Appliquer l'insectifuge sur les vêtements, mais aussi sur la peau.

Inspecter la peau quotidiennement à la recherche de tiques. Vérifier si des tiques sont présentes sur et sous les vêtements.

Laver les vêtements exposés sans délai et les sécher à la machine, à air chaud pour aider à éliminer toute tique encore présente.

Retirer délicatement les tiques qui se sont agrippées à la peau avec une pince à bec fin (pointue) en se plaçant suffisamment près de la peau pour pouvoir saisir la tête et les parties buccales de la tique. Tirer lentement pour enlever complètement la tique.

Laver le site de la morsure avec de l'eau et du savon ou le désinfecter (utiliser de l'alcool ou un produit antiseptique pour usage domestique) une fois les tiques enlevées.

Le comité capsule santé jeunesse

# Comprendre le rôle des parents à l'école



COMITÉ DE PARENTS  
COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS

PRODUIT PAR L'EXÉCUTIF  
DU COMITÉ DE PARENTS

*Chers parents,* l'école de votre ou vos enfants vous interpelle. Quelles que soient vos disponibilités, votre éducation, vos connaissances générales, sachez qu'il y a place pour tous dans votre milieu scolaire. Votre implication sera appréciée par le personnel enseignant, mais surtout par votre ou vos enfants. Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter les membres de votre école ou votre direction, ou consultez le site de la Fédération des comités de parents, soit le [www.fcpq.qc.ca](http://www.fcpq.qc.ca)

**Assemblée générale :** Tenue en début d'année, cette assemblée est le moment idéal pour informer et pour favoriser la participation des parents. On profitera de l'occasion pour faire la présentation du rapport annuel du C.É. et s'il y a lieu, celui de l'organisme de participation des parents. De plus, on procédera à l'élection des parents au nouveau conseil d'établissement pour l'année en cours.

**SOYEZ-Y!**

## L'OPP

L'Organisme de Participation des Parents

Comité composé de parents seulement, il est le cœur de l'école et le lieu de rencontre pour les parents qui désirent s'impliquer à l'école ainsi que dans la vie de classe.

### FONCTIONS ET POUVOIRS

- Participer aux différentes activités de l'école
- Fournir aux parents l'information sur différents sujets concernant leurs enfants et l'école
- Participer à l'organisation d'activités parascolaires, des fêtes et autres événements importants
- Réaliser des campagnes de financement qui serviront à déboursier pour du matériel, des activités ou autres besoins déterminés par le C.É.

Et bien d'autres choses selon les besoins de l'école et votre créativité!

Réunion selon les besoins.

## LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Art 74 (LIP) - Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert.

Les membres-parents sont élus à l'assemblée générale pour un mandat de 2 ans.

### FONCTIONS ET POUVOIRS

Le C.É. (conseil d'établissement) favorise l'information, les échanges et la concertation entre les élèves, les parents, le directeur de l'école, les enseignants, les autres membres du personnel de l'école et les représentants de la communauté, ainsi que leur participation à la réussite des élèves.

- Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.
- C'est le point central pour avoir de l'information sur ce qui se passe dans l'école de votre enfant
- Lieu de prise de décisions/échange et discussion sur différents sujets, tel que le budget de l'école, les procédures et le fonctionnement de divers services, etc.

Une réunion par mois est à prévoir ou cinq séances minimum par année.

## Le comité de parents de la CSTL

Comité consultatif : Il transmet à la commission scolaire l'expression des besoins des parents identifiés par les représentants des écoles et est consulté sur plusieurs dossiers/règlements qui vise le fonctionnement de chaque école et service. Le représentant du comité de parents est élu à l'assemblée générale parmi les membres du C.É.

### FONCTIONS ET POUVOIRS

Le comité de parents est la place par excellence pour avoir une foule d'informations sur les écoles de la commission scolaire et sur les différents services offerts aux élèves. Le comité de parents est le porte-parole des parents à la commission scolaire. Il peut ainsi devenir un agent de changement dans son milieu.

Seul organisme permanent formé exclusivement de parents dans le réseau scolaire québécois, le comité de parents doit assumer pleinement la responsabilité de promouvoir la participation parentale en éducation. Il doit faire en sorte que les parents soient présents à tous les paliers du monde scolaire et obtiennent ensemble l'éducation qu'ils désirent pour leurs enfants.

Se réunit une fois par mois.

## Le comité EHDAA

Comité consultatif sur les services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Composé de parents, des membres du personnel enseignant et professionnel non enseignant, personnel de soutien, de représentants d'organismes qui dispensent des services à ces élèves et d'un directeur d'école.

Les enfants concernés par le comité sont des enfants à risques, les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les élèves manifestant des troubles du comportement et les élèves handicapés, donc tout élève éprouvant :

- des difficultés pouvant mener à un échec ou des retards d'apprentissage
- des troubles émotifs, de la conduite et du comportement
- un retard de développement ou une déficience intellectuelle
- une déficience langagière ou intellectuelle
- une déficience physique, visuelle, auditive
- des troubles envahissants du développement
- etc.

### FONCTIONS ET POUVOIRS

Donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Comprendre les procédures/règlements des plans d'intervention, de l'affectation des ressources financières, des modalités d'évaluation/intégration, etc.

Se réunit une fois par mois.